



Bruxelles, le 9 septembre 2014

Objet: Contrat de Services portant sur la période du 01/01/2014 au 22/06/2016
ENPI-2013 320-938PASC

Je fais suite au courrier du 25 août 2014, reçu par e-mail à l'attention du Management d'EPD, signé par 10 des coordinateurs régionaux des bureaux de terrain du PASC de Tunis, Kef, Gafsa, Tozeur et Médenine - dont vous faites partie, et remettant en cause l'intégrité et le travail effectué par le Directeur du Programme PASC Tunisie.

Prenant très au sérieux le contenu de ce message, le Management d'EPD a activé son mécanisme de gestion de crise afin de faire la lumière sur cette situation et de déterminer les options de sortie de crise, dans le respect de l'intégrité du programme PASC Tunisie et de ses partenaires.

Compte tenu :

- a) de la gravité des menaces proférées à l'encontre du programme, au chantage persistant à l'encontre du management d'EPD, et du comportement des signataires barrant la voie à tout règlement négocié dans le cadre du respect, du sens de la responsabilité et du dialogue, principales valeurs promues par le PASC ;
- b) des entretiens menés, à Tunis, le 2 septembre 2014 par moi-même en tant que Directeur Exécutif d'EPD pour tenter de trouver une issue négociée au conflit afin de préserver l'esprit de dialogue et l'objectif du programme, la cohésion de l'équipe et les engagements d'EPD ;
- c) de l'e-mail envoyé le 4 septembre 2014 signifiant l'accord sur lequel vous, et les 9 autres participants vous êtes engagés suite à cette réunion du 2 septembre, et qui constitue le premier avertissement écrit en accord avec l'art.9 du contrat de service que vous avez signé ;
- d) de la conduite irrespectueuse des dits coordinateurs, notamment de la session de team-building organisée pour toute l'équipe du PASC les 3, 4 et 5 septembre 2014, durant laquelle ils ont maintenu une résistance à tout dialogue allant jusqu'à demander à exclure leur collègue - coordinateur du bureau de Sousse ainsi que les

membres de l'UGP, et ont eu une attitude déplacée par rapport à la facilitatrice Mlle Abi Saad; constituant par là une rupture de l'accord du 2 septembre signifié par email le 4 septembre ;

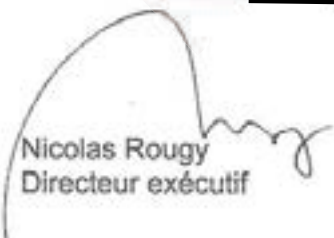
- e) de l'absence injustifiée de certains membres des Bureaux de Terrain pendant la dite session de team-building;
- f) des résultats des diverses évaluations relatives au travail effectué sur le terrain, par les coordinateurs régionaux, ainsi qu'à leurs propositions dans le cadre du plan d'action présenté lors de l'établissement de la programmation semestrielle ;
- g) de la rupture par certains coordinateurs de plusieurs clauses du contrat de service qui les lient à EPD ;
- h) des conclusions de l'enquête rigoureuse menée par EPD depuis le 25 août 2014 ;
- i) de la gravité des accusations sans preuve portant atteinte à la dignité et à l'intégrité du Directeur du programme ;
- j) de la volonté d'EPD d'honorer ses engagements, de défendre ses valeurs et de faire de ce programme une grande réussite pour la Tunisie ;
- k) de la confirmation, par la Délégation de l'Union Européenne, de la pleine autorité d'EPD à gérer et mener à bien les questions de ressources humaines pour la mise en œuvre du programme PASC ;

Nous avons décidé, afin de préserver le programme et sa mise en œuvre dans un climat en ligne avec ses objectifs et son esprit, de :

1. mettre fin au Contrat de Service établi avec vous le 01/01/14 avec effet immédiat ;
2. engager des poursuites par voie pénale auprès du Tribunal de Tunis à votre encontre pour diffamation ;
3. vous demander le remboursement des sommes indument perçues par vous depuis le mois d'avril 2014 soit la somme de 4,800 (quatre mille huit cent) EUR.

Vous serez prié(e) de remettre les clés de votre local, l'ordinateur portable, ainsi que le téléphone professionnel qui avaient été mis à votre disposition à [REDACTED], Responsable d'Administration du PASC, sans aucun délai.

Veillez recevoir, [REDACTED] mes sincères salutations


Nicolas Rougy
Directeur exécutif